



COMITÉ D'ÉTHIQUE

COMPTE RENDU DE RÉUNION

30 JANVIER 2026 – 15H00

ANNECY

1. PERSONNES PRÉSENTES

Étaient présents :

- François-Xavier MANTEAUX, président
- Maurice BODECHER, en visioconférence
- Kenza LACHEB, en visioconférence
- Lionel VIALON, en visioconférence

Étaient excusés :

- René-Pierre LABARRIÈRE
- Agathe MONIER

Prune ROCIPON, directrice juridique FFS (en visioconférence) et Marie BORNARD, assistent à la réunion en tant que secrétaires de séance.

2. PRÉAMBULE

Prune ROCIPON et François-Xavier MANTEAUX introduisent Marie BORNARD, nouvelle arrivée au sein du service juridique de la fédération. Bienvenue Marie !

3. RÉVISION DE LA CHARTE ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Les membres du comité d'éthique se sont d'abord questionnés sur l'utilité, l'intérêt et la finalité d'une charte d'éthique.

Il est souligné l'importance de distinguer clairement :

- Ce qui relève de l'éthique et de la déontologie (valeurs, comportements attendus, grands principes) ;
- Des obligations réglementaires, qu'elles soient légales (CER, parité...) ou fédérales, qui ne relèvent pas directement de la charte mais qui peuvent être rappelées.

Un consensus se dégage sur le fait que la forme est essentielle : la charte doit être conçue pour être lue, comprise et diffusée.

Les orientations suivantes sont retenues :

- Elle doit être courte en reprenant simplement les grands principes qui seront identifiés ;
- Elle doit être dynamique et sera idéalement déclinée sous plusieurs formats :
 - Une version écrite officielle ;
 - Une version de présentation (PowerPoint) ;
 - Une infographie sur une page, regroupant l'ensemble des principes, pour une large diffusion.

Les grands principes suivants ont été présentés et seront rediscutés plus précisément lors d'une prochaine réunion :

- *Valeurs, esprit sportif, exemplarité ;*
- *Protection des personnes* : dont interdiction violence, discrimination, santé ;
- *Accès libre et égal* : notamment homme/femme, personnes en situation de handicap ;
- *Diversité de la pratique ;*
- *Formation continue ;*
- *Intégrité et sincérité des compétitions* : y compris tricherie, dopage, paris sportifs ;
- *Protection de l'environnement et développement durable* : travail en lien avec le service RSO de la FFS ;
- *Statut particulier des sportifs sélectionnés en équipe nationale* : proposition non-retenue, un règlement spécifique existant déjà en la matière ;
- *Image et promotion du ski, y compris la bonne conduite sur les réseaux sociaux ;*
- *Responsabilité des spectateurs, supporters, médias et partenaires ;*
- *Indépendance institutionnelle et bonne gouvernance* : en insistant notamment sur les conflits d'intérêts.

2/3

Afin d'aller au-delà des grands principes, le comité d'éthique décide également de développer des **fiches éthiques par acteur** évoluant dans l'écosystème fédéral, notamment les athlètes, encadrants, dirigeants, officiels, salariés. Celles-ci seront construites en associant directement les publics concernés afin d'être au plus près des enjeux spécifiques à chaque rôle et d'établir/de recenser des bonnes pratiques pertinentes.

Sur ce point, le comité d'éthique décide que le travail de fiches débutera après l'adoption de la charte d'éthique, avec l'objectif de produire deux fiches éthiques par an, en développant une véritable démarche de sensibilisation et de diffusion de la parole.

Les prochaines étapes sont :

- Prochaine réunion : Point d'étape sur les grands principes ;
- Présentation de la charte d'éthique à l'assemblée générale de la FFS en juin prochain, si le calendrier le permet.

4. ACTUALITÉS DES SIGNALEMENTS

Il est fait un point sur l'avancée des travaux en cours, initiés depuis septembre 2025, pour réviser le plan de prévention et de lutte contre les violences et les actions fédérales en matière de VSS :

- Accompagnement en cours par un cadre technique, référent interfédéral « Lutte contre les VSS » du ministère des sports ;
- Inspection générale toujours en cours (sur le traitement du dossier Joel CHENAL & le traitement des VSS actuellement à la FFS) ;

- Mise en place d'un nouveau tableau de suivi complet des signalements ;
- Travaux sur le circuit de traitement des signalements, en lien avec le président du comité d'éthique.

Il est fait un point sur les signalements en cours de traitement :

- Deux dossiers « réouverts » sont désormais classés ;
- Trois signalements « réouverts » sont toujours en cours de traitement ;
- Un signalement est en cours d'examen préliminaire poussé ;
- Un signalement a été clôturé sans mesure ;
- Trois signalements ont entraîné l'ouverture de procédures disciplinaires ;
- Deux mesures administratives de retrait de licence ont été adoptées par le comité directeur de la FFS.

5. DOSSIER MONSIEUR A.

Le 7 janvier 2026, le Président de la FFS a saisi le comité d'éthique d'un signalement pour non-respect du règlement médical fédéral et de préconisations en termes de reprise d'entraînement après blessure, ainsi que pour suspicion d'emprise.

Il est convenu que l'ensemble des pièces seront transmises aux membres du comité d'éthique après la séance et qu'un échange sera organisé la semaine suivante afin de décider du traitement du dossier.

3/3

Le présent compte rendu sera adressé au président de la fédération, au DTN, au directeur général, à la référente prévention & intégrité et au référent interfédéral « Lutte contre les VSS ».

Il sera publié, expurgé des informations nominatives ou confidentielles, sur le site internet fédéral.